

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2015-2020



Société du Centre des congrès
de Québec



Mot du président-directeur général

En septembre 2016, le Centre des congrès de Québec a fêté son vingtième anniversaire. Vingt ans d'événements, mais aussi vingt ans d'amélioration continue en développement durable. En effet, l'importance accordée à cette dimension s'est manifestée dès la conception du Centre, puis officialisée à l'aube de l'an 2000 par l'élaboration d'un premier plan d'action en la matière.

Depuis l'instauration de la loi sur le développement durable du gouvernement du Québec en 2006, la Société du Centre des congrès de Québec a poursuivi les initiatives amorcées et a structuré ses efforts en vue de répondre adéquatement aux objectifs proposés par le gouvernement.

En 2015, la Société fait le constat d'une organisation bien ancrée dans sa démarche de développement durable. À ce jour, les quelque 2 500 événements accueillis au Centre des congrès ont été ponctués de ces efforts constants : une réelle valeur ajoutée. C'est d'ailleurs avec fierté que la Société peut maintenant garantir que 100% des événements réalisés au Centre sont qualifiés d'écoresponsables, en accord avec la norme de Gestion responsable d'événements du Bureau de normalisation du Québec.

Le Plan d'action de développement durable 2015-2020 marque un moment important de cette démarche. Riche du chemin parcouru, la Société arrive maintenant à un carrefour où l'analyse de nouveaux projets est de mise. C'est pourquoi elle a fait de la recherche et l'innovation l'un des trois axes d'intervention prioritaires pour les cinq prochaines années. Les deux autres axes ciblés, soit l'approfondissement de la culture organisationnelle, puis la collaboration et le partage d'expertise, confirment l'évolution interne et externe de la Société. Rejoignant sept des huit orientations ciblées par le gouvernement du Québec, le Plan d'action de développement durable 2015-2020 de la Société se veut une étape tremplin dans sa démarche : utiliser le fruit de ses accomplissements pour se propulser vers l'avenir.

1 STRUCTURE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Afin de prioriser ses actions efficacement, tout en rejoignant les orientations et objectifs proposés par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, la Société a structuré son plan d'action de développement durable (PADD) selon trois axes principaux d'intervention. Déclinés en cinq thématiques plus spécifiques, ces axes d'intervention ont permis de déterminer dix actions cohérentes à sa démarche qui rejoignent sept des huit orientations de la Stratégie.

TROIS AXES D'INTERVENTION, CINQ THÉMATIQUES ET DIX ACTIONS

1. Approfondissement de la culture organisationnelle

Thématique 1 : L'humain

- Actions 1 et 2

Thématique 2 : Les pratiques

- Actions 3 à 6

2. Recherche et innovation

Thématique 3 : Transports durables

- Action 7

Thématique 4 : Aménagements écologiques extérieurs

- Actions 8 et 9

3. Collaboration et partage d'expertise

Thématique 5 : Ici et ailleurs


- Action 10

2 GOUVERNANCE

La Société a mis sur pied différents groupes de travail lui permettant d'alimenter la réflexion et d'assurer un suivi adéquat dans le cadre de sa démarche de développement durable. Ces groupes de travail tentent de rejoindre toutes les directions de la Société, afin de permettre une réflexion complète répondant aux besoins de chacun.

Groupe de travail	Objectifs	Membres
Comité de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le leadership du développement durable au sein de l'organisation • Élaborer les PADD et en assurer le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Un représentant de chaque direction de la Société
Comité de gestion de matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les processus de gestion des matières résiduelles du Centre 	<ul style="list-style-type: none"> • Des représentants de chacune des entreprises sous-traitantes ayant à participer à la gestion des matières résiduelles
Comité de qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de vie au travail sous différents aspects dont la reconnaissance du personnel et la promotion des valeurs de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Un représentant de chaque direction de la Société
Comité de santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une amélioration continue des mesures de prévention et de santé et sécurité au travail dans les opérations du Centre 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq membres du personnel de la Société, dont le chef de la sécurité et de la prévention
Comité de gestion environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'élaboration, le suivi et la tenue à jour du Système de gestion environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Variable selon les aspects traités. Sous la responsabilité du superviseur en électromécanique

3 PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

AXE D'INTERVENTION 1 : Approfondissement de la culture organisationnelle	
<p>La culture organisationnelle étant générée tant par les décisions administratives que le comportement et les valeurs du personnel de l'organisation, il est nécessaire de créer et de maintenir une cohérence entre ces deux pôles à travers l'évolution de l'organisation.</p>	
	<p>CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020</p>
THÉMATIQUE 1 – L'HUMAIN	
ACTION 1	
<p>Miser sur la formation et la communication afin de permettre au personnel de devenir vecteur de changement.</p>	
GESTES PROPOSÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réseau de partage d'informations afin que le personnel et les sous-traitants échangent sur l'intégration et l'application du développement durable dans leurs directions respectives. • Donner de la formation au personnel administratif sur les acquisitions écoresponsables. • Informer le personnel sur les nouveautés dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. • Mettre en lumière les démarches écoresponsables engagées par nos clients, sous-traitants, fournisseurs et partenaires. • Inciter la participation et la génération de nouvelles idées par la promotion en amont des actions et projets à venir en développement durable dans toutes les directions. • Inciter le personnel à informer les clients en amont de nos pratiques écoresponsables. 	<p>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.</p> <p>1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.</p> <p>1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.</p> <p>1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.</p> <p>-----</p> <p>Cible : Au moins un geste par année par objectif visé.</p> <p>Indicateur de suivi : Nombre de gestes annuellement, par objectif visé.</p>

ACTION 2	
<p>Miser sur la promotion des saines habitudes de vie et des transports durables afin d'inciter le personnel à adopter un mode de vie plus sain et respectueux de l'environnement.</p>	<p>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.</p>
<p>GESTES PROPOSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi des déplacements du personnel annuellement. • Analyser les occasions de réduction d'émissions de GES liées aux transports. • Organiser au moins une activité annuelle promouvant les saines habitudes de vie. • Encourager les initiatives du personnel liées à la promotion des saines habitudes de vie. 	<p>4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités (contribution indirecte).</p> <p>5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie (contribution indirecte).</p> <p>-----</p> <p>Cible : Au moins un geste par année par objectif visé.</p> <p>Indicateur de suivi : Nombre de gestes annuellement, par objectif visé.</p>
<p>COMMENT S'ENGAGER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer activement aux formations. • Proposer et piloter des activités de sensibilisation aux saines habitudes de vie ou à la mobilité durable. • Participer aux activités proposées. • Souligner les bons coups de nos fournisseurs, clients, sous-traitants par rapport à leurs actions écoresponsables. • Partager nos connaissances écoresponsables liées à notre champ d'expertise. 	

THÉMATIQUE 2 – LES PRATIQUES	
ACTION 3	
Structurer et optimiser les pratiques écoresponsables de la Société par la prise en compte des 16 principes du développement durable.	
GESTES PROPOSÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le système de prise en compte des 16 principes de développement durable pour la prise de décisions. • Appliquer le système de prise en compte des 16 principes de développement durable à deux planifications majeures. 	<p>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.</p> <p>1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.</p> <p>-----</p> <p>Cible : Au moins un geste par année.</p> <p>Indicateur de suivi : Nombre de gestes annuellement.</p>
ACTION 4	
Considérer davantage les services et produits écoresponsables et ceux provenant d'entreprises d'économie sociale dans les occasions d'affaires de la Société.	
GESTES PROPOSÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'offre de produits et services écoresponsables, d'origine locale ou provenant d'entreprises d'économie sociale, à la conciergerie et dans tout autre service offert à nos clients. • Monter une banque de fournisseurs offrant des produits et services écoresponsables ou ayant une valeur sociale ajoutée. • Développer un outil permettant de répertorier les acquisitions responsables de la Société. 	<p>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.</p> <p>4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités (contribution indirecte).</p> <p>-----</p> <p>Cible : Au moins un geste par année par objectif visé.</p> <p>Indicateur de suivi :</p> <p>Nombre de gestes annuellement, par objectif visé.</p>

ACTION 5	
Poursuivre les efforts fournis afin de limiter nos déchets ultimes et hausser nos taux de valorisation.	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. ----- Cible : Au moins un geste par année par objectif visé. Indicateur de suivi : Nombre de gestes annuellement, par objectif visé.
GESTES PROPOSÉS <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'optimisation du système de gestion des matières résiduelles amorcée dans le dernier PADD. • Mettre en place des mesures visant la diminution de la quantité de papier utilisé annuellement. • Assurer un suivi des opérations du comité GMR. 	
ACTION 6	
Agir comme promoteur culturel dans le cadre de nos opérations.	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. Agenda 21 de la culture ----- Cible : Au moins un geste par année par objectif visé. Indicateur de suivi : Nombre de gestes annuellement, par objectif visé.
GESTES PROPOSÉS <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le rayonnement de la culture québécoise par le biais de nos écrans de signalisation dynamique et la diffusion d'articles dans le magazine du Centre des congrès. • Travailler de pair avec nos clients afin d'intégrer la culture locale à leur expérience au Centre. 	
COMMENT S'ENGAGER :	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire part de nos idées au comité de développement durable. • Limiter autant que possible nos déplacements en voiture solo. • Promouvoir auprès de clients nos pratiques écoresponsables. • Encourager le client à faire appel à des musiciens locaux pour son événement. • Proposer de nouveaux produits et services écoresponsables à offrir à nos clients. 	

AXE D'INTERVENTION 2 : Recherche et innovation

Riche de son cheminement et ses accomplissements en matière de développement durable, la Société arrive maintenant à un carrefour où l'analyse de projets futurs est de mise. Tout en poursuivant les actions mises en place par le passé et en continuant d'optimiser la mécanique actuelle, un intérêt particulier sera porté à la recherche et l'innovation.



THÉMATIQUE 3 – TRANSPORTS DURABLES

ACTION 7

Élaborer un plan intégré de mobilité durable pouvant faciliter les déplacements du personnel et de la clientèle de la Société.

GESTES PROPOSÉS

- Établir les problématiques et besoins actuels.
- Consulter divers intervenants publics et privés sur les possibilités d'optimisation s'offrant à nous.
- Participer activement à la réflexion sur les transports collectifs et actifs engagée par les autorités municipales.
- Vérifier la possibilité de partenariats avec les réseaux de transports publics afin de faciliter le transport des congressistes.
- Développer une fiche informative sur les transports locaux pouvant être diffusée aux congressistes.

COMMENT S'ENGAGER :

- Participer à l'analyse en partageant nos connaissances et la documentation sur le sujet.
- Diffuser la fiche informative auprès des clients et congressistes.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE
GOUVERNEMENTALE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2015-2020

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables (contribution indirecte).

Cible : Analyse complétée.

Indicateur de suivi :

État d'avancement du projet (%).

THÉMATIQUE 4 – AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES EXTÉRIEURS	
ACTION 8	
Analyser la possibilité d'intégrer des aménagements écologiques extérieurs sur la propriété du Centre.	
GESTES PROPOSÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des conférences sur le sujet afin de connaître les différents modèles possibles. • Consulter des organisations ayant déjà réalisé des projets dans le domaine. • Participer à la mise en valeur de la biodiversité par la pollinisation et le verdissement en milieu urbain. 	<p>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.</p> <p>3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société. (contribution indirecte).</p> <p>-----</p> <p>Cible : Analyse complétée.</p> <p>Indicateur de suivi : État d'avancement du projet (%).</p>
COMMENT S'ENGAGER :	
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'analyse en partageant nos connaissances, et la documentation sur le sujet. 	
ACTION 9	
Analyser la pertinence d'avoir recours à des énergies vertes pour combler une partie de l'énergie consommée au Centre.	
GESTES PROPOSÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser une étude universitaire sur les énergies renouvelables et alternatives commandée par la Société à l'Université de Sherbrooke en 2010. • Analyser la source d'énergie la plus adaptée aux infrastructures de la Société. • Consulter des organisations ayant déjà recours aux énergies vertes, ainsi que des experts en la matière. 	<p>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.</p> <p>8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES (contribution indirecte).</p> <p>-----</p> <p>Cible : Analyse complétée</p> <p>Indicateur de suivi : État d'avancement du projet (%)</p>
COMMENT S'ENGAGER :	
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'analyse en partageant nos connaissances, et la documentation sur le sujet. 	

AXE D'INTERVENTION 3 : Collaboration et partage d'expertise

La collaboration étant l'un des mots clé de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, nous avons décidé d'en faire une priorité et de l'intégrer dans toutes les sphères de nos activités. Prôner un partage d'expertise afin de répondre à des intérêts communs et de créer de la nouveauté, voilà ce que nous recherchons par la collaboration avec nos pairs.



CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

THÉMATIQUE 5 – ICI ET AILLEURS

ACTION 10

Développer des collaborations aux plans national et international et au sein de la Francophonie, dans notre champ d'activité et tout champ d'activité pertinent à notre démarche de développement durable.

GESTES PROPOSÉS

- Être à l'affût des occasions de collaborations avec des organisations qui œuvrent à la promotion du développement durable.
- Créer des partenariats avec des chaires de recherche qui travaillent dans des domaines d'intérêt en lien avec le PADD de la Société.
- Créer une collaboration avec d'autres centres de congrès dans une optique de partage de connaissances en matière de développement durable dans notre champ d'expertise.
- Partager notre expérience en développement durable avec des organisations désirant entreprendre des démarches similaires.
- Mettre de l'avant la démarche en écoresponsabilité de la Société lors de présentations et d'activités promotionnelles.
- Présenter les attraits de la ville de Québec et les aspects de la culture québécoise lors de participation à des événements à l'étranger.
- Travailler de concert avec d'autres ministères et organismes pour le rayonnement de la culture locale.

1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie.

Agenda 21 de la culture

Cible : Au moins un geste par année par objectif visé.

Indicateur de suivi :

Nombre de gestes annuellement par objectif visé.

COMMENT S'ENGAGER

- Se faire messager des pratiques écoresponsables de la Société lors de visites à l'extérieur.
- Participer à la création de collaborations et partenariats.
- Se faire messager culturel lors de visites à l'étranger.

MOTIFS RELATIFS AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

- A. Cet objectif gouvernemental concerne peu la mission et le champ d'intervention de l'organisation.
- B. Cet objectif ne cadre pas dans les priorités d'intervention ciblées pour la période couverte par le présent PADD.

Objectifs gouvernementaux non retenus	Motif	Information supplémentaire
ORIENTATION 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.		
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.	A	
ORIENTATION 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable.		
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.	A	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.	A	
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.	A	
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.	A	
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables.	B	
ORIENTATION 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.		
3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée.	A	

ORIENTATION 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.		
4. Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables.	B	
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.	A	
ORIENTATION 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population.		
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.	A	
ORIENTATION 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.		
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.	B	
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.	A	
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.	A	
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.	A	
ORIENTATION 7 : Soutenir la mobilité durable.		
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.	A	
ORIENTATION 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.		
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique.	B	
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.	A	